

## partie 1

# Quel ancrage des parcs nationaux dans les territoires ?

— Depuis la création du Parc national de forêts le 6 novembre 2019, la France compte onze parcs nationaux. Ils couvrent 8 % du territoire national et représentent une grande diversité de contextes biogéographiques (Alpes, Pyrénées, Méditerranée, Massif central, Mascareignes, Antilles et Amazonie).

Les parcs nationaux englobent les territoires de 517 communes (en totalité ou en partie), au sein desquelles résident plus de 800 000 habitants. La moitié de ces communes est par ailleurs située dans un cœur de parc. En 2021, les onze parcs nationaux de France occupent une place importante au sein de la stratégie nationale des aires protégées adoptée le 12 janvier 2021, et plus particulièrement au sein des protections fortes, puisque les cœurs terrestres des parcs nationaux couvrent 25 666 km<sup>2</sup> sur les 35 472 km<sup>2</sup> de protections fortes terrestres en France.

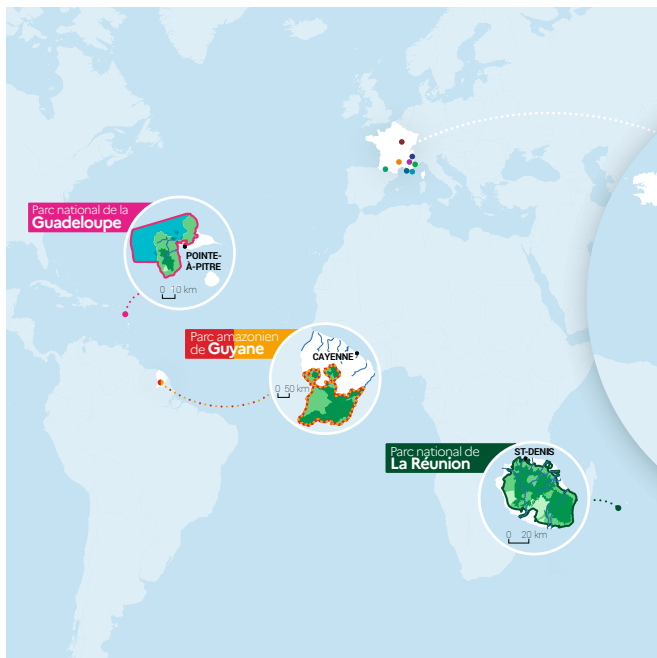
Ce statut est confirmé par la notoriété des parcs nationaux. Ces derniers sont connus et reconnus par la population d'après les dernières enquêtes effectuées respectivement par le SDES et l'OFB.



# Localisation des parcs nationaux

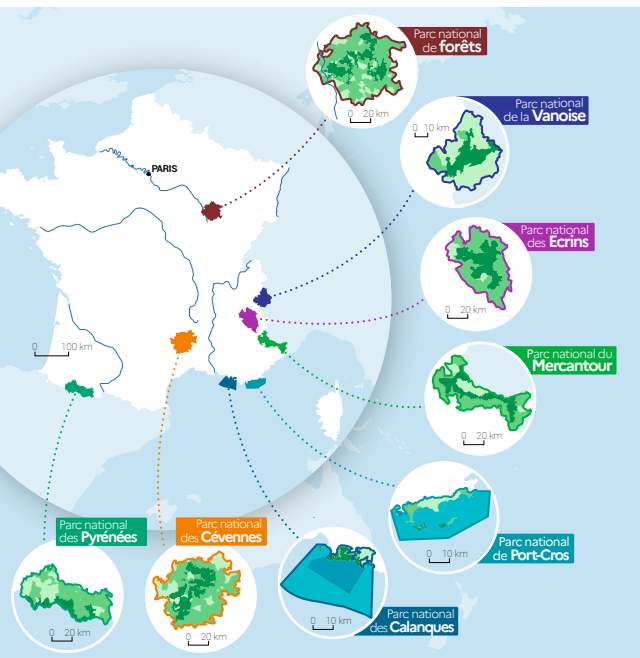
**Début 2021, la France compte 11 parcs nationaux : 8 en métropole, 3 en outre-mer.**

## LES PARCS NATIONAUX DE FRANCE



Source : IGN, Les parcs nationaux de France. Traitements : SDES et OFB, 2021

partie 1 : quel ancrage des parcs nationaux dans les territoires ?

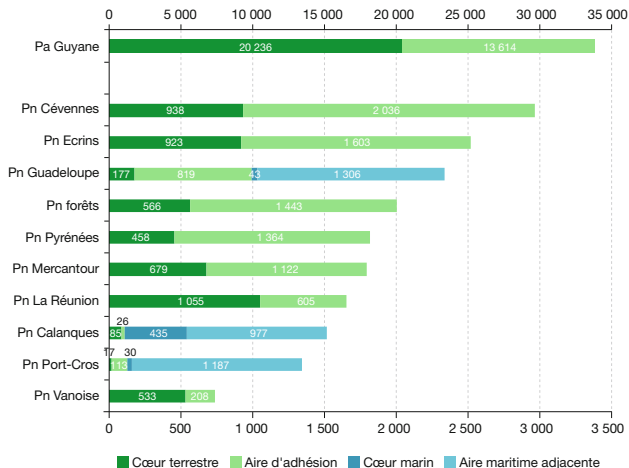


# Emprise terrestre et maritime des parcs nationaux

En 2021, avec 52 598 km<sup>2</sup>, les parcs nationaux couvrent 4,2 % du domaine terrestre et maritime de la France (métropole et DOM).

## RÉPARTITION DES SURFACES PROTÉGÉES PAR PARC

En km<sup>2</sup>



Note : Pa = parc amazonien, Pn = parc national.

Note de lecture : l'axe des abscisses supérieur est seulement attribué au Parc amazonien de Guyane ; pour les autres parcs nationaux, se référer à l'axe des abscisses inférieur.

Source : UMS Patrinat, INPN, 2021. Traitements : SDES, 2021

En ne considérant que leurs parties terrestres, les territoires des onze parcs nationaux couvrent 48 620 km<sup>2</sup>, soit 8 % de la surface terrestre de la France métropolitaine et des cinq départements d'outre-mer.

Plus de la moitié de cette emprise concerne les cœurs de parc (25 667 km<sup>2</sup>). La surface des aires d'adhésion représente 22 953 km<sup>2</sup>, alors que la superficie des communes localisées dans l'aire optimale d'adhésion d'un parc et n'ayant pas adhéré à la charte s'élève à 5 661 km<sup>2</sup>.

Les parcs nationaux peuvent également comprendre des espaces appartenant au domaine public maritime et aux eaux territoriales sur lesquelles s'étend la souveraineté de l'État.

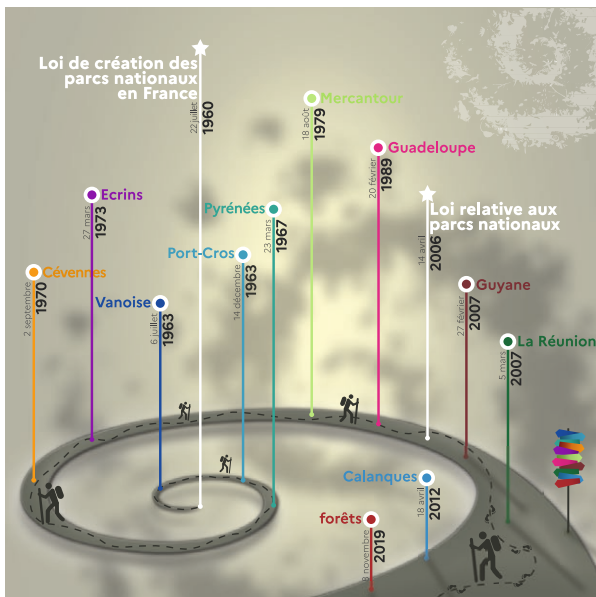
Ainsi, les Parcs nationaux de Port-Cros et des Calanques possèdent près de 90 % de leur surface (cœur et aire maritime adjacente) en mer Méditerranée et celui de la Guadeloupe s'étend pour 56,6 % de sa surface sur la mer des Caraïbes.

La surface cumulée des cœurs marins de ces trois parcs (508 km<sup>2</sup>) et celle de leurs aires maritimes adjacentes (3 470 km<sup>2</sup>) représentent 0,6 % de l'espace maritime de la métropole et des cinq départements d'outre-mer. Ces protections maritimes ne couvrent que 0,04 % de l'ensemble de l'espace maritime français du fait de l'étendue de ce dernier (10 911 823 km<sup>2</sup>).

# Dynamique de création des parcs nationaux

Depuis 1963, 11 parcs nationaux ont été créés.

## HISTOIRE DES PARCS NATIONAUX DE FRANCE



Source : les parcs nationaux de France. Traitements : SDES, 2020

La France instaure le concept de parc national en 1960 conformément à la loi n° 60-708 du 22 juillet 1960 relative aux parcs nationaux.

Depuis, 11 parcs nationaux ont été créés.

La période 1963-1973 a donné lieu à la création de 5 parcs nationaux : ceux de la Vanoise, de Port-Cros, des Pyrénées, des Cévennes et des Ecrins.

Le rythme de création ralentit par la suite. 2 nouveaux parcs nationaux sont créés : le Parc national du Mercantour en 1979 et celui de la Guadeloupe en 1989.

Les évolutions issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux relancent la dynamique avec l'instauration de 4 nouveaux parcs nationaux sur la période 2007-2019 : le Parc amazonien de Guyane (2007), ceux de La Réunion (2007), des Calanques (2012) et de forêts (2019).

La diversité des contextes biogéographiques (Alpes, Pyrénées, Méditerranée, Massif central, Mascareignes, Antilles et Amazonie) caractérise le réseau des parcs nationaux français, ce qui lui confère une représentativité significative au niveau mondial.

Les parcs nationaux français concernent 3 des 35 points chauds mondiaux de biodiversité. Ils se situent dans 6 des 142 écorégions terrestres prioritaires Global 200<sup>1</sup>, 4 des 234 centres de diversité végétale et 2 des 218 zones d'oiseaux endémiques.

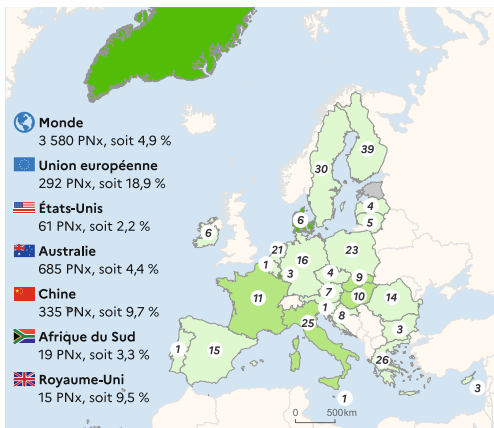
<sup>1</sup> Les 6 écorégions terrestres prioritaires Global 200 présentes dans le réseau des parcs nationaux sont les forêts mixtes et de conifères des Pyrénées, les forêts mixtes et de conifères des Alpes, les forêts méditerranéennes du sud de la France et d'Espagne, les forêts des Mascareignes, les mangroves de l'Amazonie, de l'Orénoque et du sud des Caraïbes et les forêts humides des Guyanes.

Sources : Olson et al., 1998 ; Olson et al., 2000 ; Olson et al., 2002 ; Bertzky et al., 2013

# Parcs nationaux de France au sein du réseau européen et mondial

Fin 2020, il existe 433 parcs nationaux sur le continent européen et 3 580 parcs nationaux dans le monde.

INVENTAIRE DES PARCS NATIONAUX AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE ET DE CERTAINS PAYS DU MONDE, EN 2020



Notes : encart : PNx = parcs nationaux ; le taux affiché correspond à la part de territoire concerné par un parc national. Carte : le Groenland est un pays constitutif du royaume de Danemark et un territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne.

Sources : Agence européenne de l'environnement ; UICN, 2021. Traitements : SDES, 2021



En 1969, la Commission mondiale des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a défini un parc national comme une « vaste aire naturelle ou quasi naturelle mise en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales ». Ce label « parc national » couvre une diversité de situations, en fonction des objectifs de gestion, en lien notamment avec la présence humaine et l'accessibilité. Ainsi, certains parcs sont habités et d'autres, totalement vierges. Dans de nombreux pays, leur accès est payant. La France a fait le choix de parcs nationaux où une co-existence est recherchée entre l'homme et la nature et accessibles à tous sans droit d'entrée.

Fin 2020, l'UICN dénombre 3 580 parcs nationaux présents dans 165 pays et couvrant 6 537 053 km<sup>2</sup>, soit 4,9 % de la surface terrestre des pays concernés. Le premier parc national au monde, créé en 1872, se trouve aux États-Unis (Yellowstone). L'Australie est le pays qui compte le plus grand nombre de parcs nationaux (685).

Fin 2020, selon la fédération Europarc, l'Europe compte 433 parcs nationaux pour une superficie de 1 257 382 km<sup>2</sup>, couvrant 15,6 % de la surface terrestre des 37 pays possédant un parc national (l'Union européenne compte 292 parcs nationaux couvrant 1 094 287 km<sup>2</sup>, soit 17,1 % du territoire). C'est en Suède que les premiers parcs nationaux européens ont été créés : 9 parcs nationaux ont été inaugurés dès 1909 (30 parcs en 2020, soit 1,7 % du territoire). En 1914, la Suisse crée le premier parc national alpin (son unique parc national à ce jour). Parmi les territoires d'outre-mer, le Parc amazonien de Guyane est le deuxième plus vaste parc national d'Europe derrière le Parc national du Nord-Est du Groenland et figure parmi les 30 plus grands parcs nationaux au monde avec un territoire de 33 900 km<sup>2</sup>. C'est par contre le parc national de Vatnajökull en Islande qui est le plus vaste d'Europe (14 141 km<sup>2</sup>, 13 % du pays).

Au-delà des nombres de parcs et des surfaces, il est essentiel de considérer l'efficacité de la gestion des parcs nationaux et de l'ensemble des aires protégées pour garantir la préservation de la nature. L'UICN a mis en place un label reconnaissant la qualité de la gestion au niveau international et reposant sur 4 piliers : gouvernance, planification, gestion et résultats.

# Contribution des parcs nationaux à l'atteinte des objectifs de protection forte terrestre en France

Début 2021, les cœurs de parcs, un des dispositifs de la protection forte terrestre en France, représentent 25 666 km<sup>2</sup> de surface terrestre sur le territoire.

RÉPARTITION DES SURFACES DU RÉSEAU FRANÇAIS DES PROTECTIONS FORTES TERRESTRES, EN 2021



Source : UMS Patrinat, INPN, 2021. Traitements : SDES, 2021

L'objectif 1 de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) 2020-2030 adoptée le 12 janvier 2021, vise, dans les domaines terrestre et marin, à renforcer le réseau actuel d'aires protégées et à en créer de nouvelles pour couvrir 30 % du territoire français en espaces protégés, dont un tiers en protection forte d'ici à 2022. Le terme « protection forte » regroupe des espaces naturels dans lesquels les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de ces espaces sont supprimées ou significativement limitées de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.

À terre, les cœurs de parcs nationaux en font partie, de même que les réserves naturelles (nationales, régionales et de Corse), les réserves biologiques, les arrêtés de protection (de biotope, de géotope et d'habitat naturel).

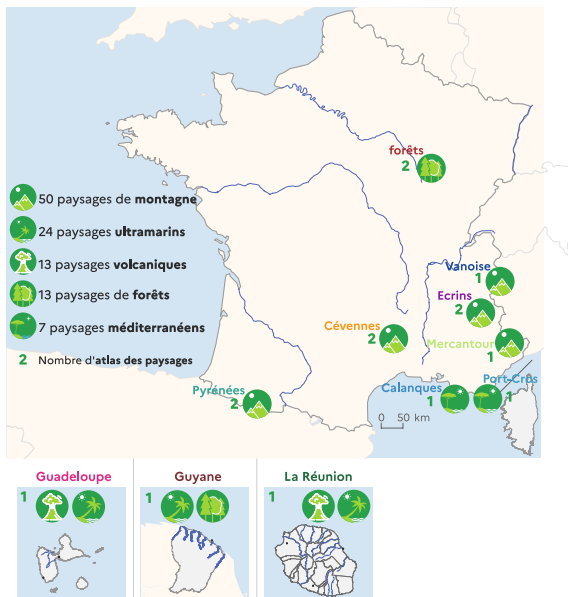
La SNAP étudiera prochainement la reconnaissance d'autres dispositifs (réserves nationales de chasse et de faune sauvage, sites acquis par le Conservatoire du littoral ou par les Conservatoires d'espaces naturels, périmètres de protection des réserves naturelles).

Les cœurs terrestres des 11 parcs nationaux représentent 25 666 km<sup>2</sup> (4 199 km<sup>2</sup> en métropole et 21 468 km<sup>2</sup> en outre-mer) sur 35 472 km<sup>2</sup> de protection forte terrestre en France. Au sein des cœurs terrestres de parc national, il existe des réserves intégrales. À l'intérieur de ces espaces, la présence humaine est très limitée afin de préserver leur vocation principalement scientifique (certaines activités de régulation, de mise en sécurisation ou de découverte encadrée peuvent toutefois être autorisées en fonction du contexte spécifique à chaque réserve). Deux réserves intégrales ont ainsi été créées : en 1995, le vallon du Lauvitel au sein du Parc national des Ecrins (6,9 km<sup>2</sup>) et en 2007, l'île de Bagaud dans le Parc national de Port-Cros (0,6 km<sup>2</sup>). Au cours de l'année 2021, la réserve intégrale forestière de Châteauvillain dans le Parc national de forêts (31 km<sup>2</sup>), ainsi que la réserve intégrale de Roche Grande dans le Parc national du Mercantour (4,9 km<sup>2</sup>), seront créées.

# Paysages

En 2020, 107 entités paysagères sont recensées dans les 15 atlas des paysages existants au sein des parcs nationaux.

## INVENTAIRE DES ATLAS DES PAYSAGES DANS LES PARCS NATIONAUX, EN 2020



Champ : territoires des parcs nationaux métropolitains.

Source : atlas régionaux et départementaux des paysages. Traitements : SDES, 2020

Rendus obligatoires par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, les atlas des paysages permettent de recenser et de qualifier les paysages rencontrés sur les territoires qu'ils couvrent. Ils sont le plus souvent élaborés à l'échelle départementale sous le pilotage conjoint des conseils régionaux ou départementaux, des services de l'État et le cas échéant des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Début 2021, 15 atlas des paysages, décrivant 107 entités paysagères, sont recensés au sein des parcs nationaux de France.

Près de la moitié (50) de ces entités présentent les caractéristiques de paysages dits de montagne, à savoir des reliefs accidentés au sein desquels se retrouvent de larges vallées pastorales surmontées de massifs forestiers résineux, surplombés par des rochers et de nombreux glaciers.

Les parcs ultramarins présentent une double particularité :

- la présence de massifs volcaniques à La Réunion et en Guadeloupe (13 entités paysagères) avec des paysages caractérisés par des cirques ou encore des pitons, résultat des éruptions volcaniques, des effondrements et de l'érosion ;
- la présence de nombreuses mangroves ou forêts marécageuses dans les 3 parcs (24 paysages identifiés) du fait du caractère tropical et littoral de ces territoires.

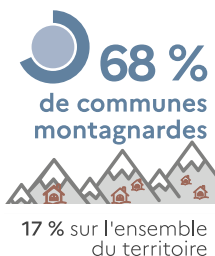
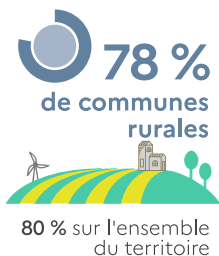
Les parcs nationaux méditerranéens (Les Calanques et Port-Cros) offrent un relief rocheux sur le littoral méditerranéen abritant de nombreuses calanques ou criques, avec également de nombreux îlots satellitaires et un paysage forestier typique de la Méditerranée, composé de pins.

Les paysages forestiers de plaine représentés dans les parcs nationaux sont très différents. Au sein du Parc national de forêts, les paysages sont composés de grands plateaux forestiers dominés par les feuillus qui contrastent avec les paysages de grandes cultures céréalières environnantes. Le Parc amazonien de Guyane a les caractéristiques de la forêt tropicale humide marquée par un étagement de plusieurs strates végétales jusqu'aux grands arbres émergents pouvant dépasser 50 mètres, la continuité forestière étant interrompue localement par des inselbergs, massifs rocheux isolés dépassant la canopée.

## Typologie des communes

En 2020, les communes des parcs nationaux sont majoritairement rurales et montagnardes.

TYPOLOGIE DES COMMUNES SITUÉES DANS LES PARCS NATIONAUX COMPARÉE À CELLE DES AUTRES COMMUNES FRANÇAISES



Champ : périmètres d'étude de la charte.

Source : Insee. Traitements : SDES, 2020

L'ensemble des périmètres d'étude de la charte (aire optimale d'adhésion et cœurs de parc) des 11 parcs nationaux couvrent 517 communes. Près de la moitié (46 %) de ces communes ont une partie de leur territoire inclus dans un cœur de parc. 78 % de ces 517 communes sont rurales, contre 80 % à l'échelle nationale.

7 des 11 parcs sont localisés dans des massifs montagneux de grande importance : massif des Alpes pour les Ecrins, la Vanoise, le Mercantour, massif des Pyrénées, Massif central pour les Cévennes, massifs volcaniques de la Soufrière en Guadeloupe et du Piton de la Fournaise à La Réunion. Les communes de montagne (appartenant aux zones de massif instituées par la loi « Montagne ») sont de fait surreprésentées dans les parcs nationaux : 68 % d'entre elles appartiennent à un massif montagneux, alors que ce pourcentage est de l'ordre de 17 % sur l'ensemble du territoire.

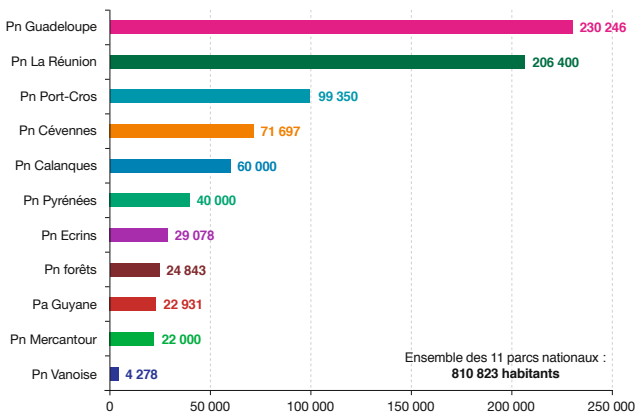
Dans une moindre mesure, les communes littorales concernées par la loi Littoral sont également surreprésentées au sein des parcs (8 % de communes littorales, contre un peu plus de 3 % de communes littorales sur l'ensemble du territoire français). Cette spécificité concerne les Parcs nationaux de Port-Cros, de la Guadeloupe, de La Réunion et des Calanques.

# Population résidente

En 2020, 1,2 % de la population française réside dans un parc national.

## RÉPARTITION DU NOMBRE D'HABITANTS DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DES PARCS NATIONAUX, EN 2020

En nombre d'habitants



Note : Pn = parc national, Pa = parc amazonien.

Champ : cœurs et aire d'adhésion.

Source : les parcs nationaux de France. Traitements : OFB, 2020



En 2020, les territoires des 11 parcs nationaux (périmètres d'étude de la charte) couvrent 517 communes en totalité ou en partie. Dans certains parcs, la limite du parc ne recouvre pas les limites administratives de quelques communes (pour des raisons d'éloignement du cœur) : c'est le cas notamment des Parcs nationaux de La Réunion et de Port-Cros pour les communes littorales, et du Parc national des Calanques qui ne comprend que certains quartiers de Marseille.

Plus des trois quarts d'entre elles (385) s'engagent aux côtés des établissements publics de parcs nationaux pour mettre en œuvre les projets de territoire, en adhérant à la charte de leur parc. Elles bénéficient directement ou indirectement des actions mises en œuvre dans le cadre des chartes de parcs nationaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les 385 communes ayant adhéré aux 11 chartes regroupent 810 823 habitants, soit 1,2 % de la population française. Ces habitants résident dans les aires d'adhésion des parcs nationaux, les cœurs étant généralement inhabités, à l'exception des Parcs nationaux de La Réunion, des Cévennes et des Calanques.

Les Parcs nationaux de la Guadeloupe et de La Réunion sont les plus peuplés, avec chacun plus de 200 000 habitants. En métropole, le Parc national de Port-Cros est le seul à compter une ville de plus de 50 000 habitants (Hyères).

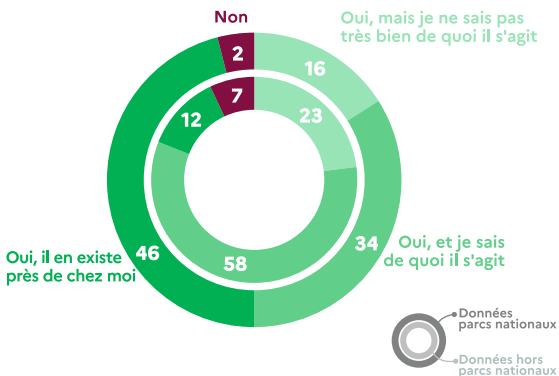
Les 60 000 habitants du Parc national des Calanques viennent essentiellement des quartiers de Marseille qui adhèrent à la charte : dans le cœur du parc, il n'y a quasiment pas d'habitants.

# Connaissance des parcs nationaux

**80 % des personnes vivant à proximité d'un parc national déclarent avoir connaissance de ce dernier.**

**POUR PRÉSERVER LA NATURE, DES AIRES PROTÉGÉES ONT ÉTÉ CRÉÉES PARTOUT EN FRANCE. AVEZ-VOUS CONNAISSANCE DE CHACUN DES PARCS NATIONAUX ?**

En %



Champ : France métropolitaine.

Source : SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020. Traitements : SDES, 2020

Selon l'enquête *Les Français et la nature*, menée au printemps 2020 auprès d'un échantillon représentatif de 4 553 personnes âgées de 16 ans et plus, 70 % des enquêtés métropolitains déclarent savoir ce qu'est un parc national. Cette proportion atteint 80 % parmi les personnes vivant effectivement dans ce type d'aire protégée. Dans les parcs nationaux de montagne, le niveau de connaissance est très élevé. À l'inverse, les enquêtés vivant à proximité des parcs nationaux littoraux (Port-Cros, Calanques) répondent un peu plus fréquemment « ne pas très bien savoir de quoi il s'agit ». Hors du périmètre des parcs nationaux, trois enquêtés sur cinq savent néanmoins ce qu'est un parc national.

22 % des personnes résidant dans le territoire d'un parc national déclarent fréquemment observer une « très grande variété d'animaux sauvages (oiseaux, insectes, mammifères, reptiles, etc.) » à proximité immédiate de chez elles. Dans le reste de la population métropolitaine, seuls 8 % des enquêtés font état d'une très grande biodiversité animale près de leur domicile.

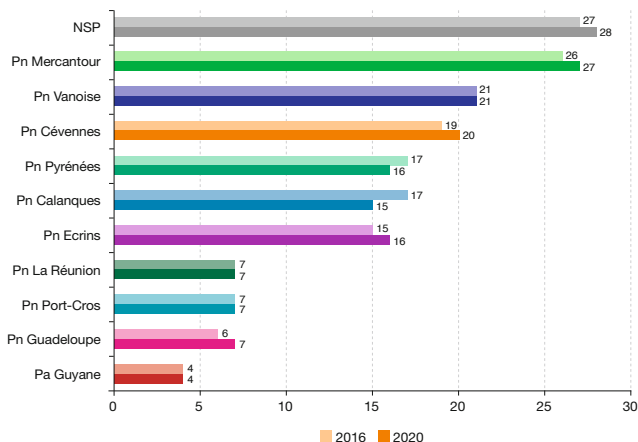
Qu'ils résident ou pas à proximité d'un parc national, les Français s'accordent largement à penser que ce type d'espaces naturels a principalement pour vocation de « protéger les animaux et les plantes menacés » et d'« empêcher la destruction de zones naturelles précieuses sur terre et en mer ». En revanche, les enquêtés vivant dans le territoire d'un parc national ont moins tendance à considérer que ces dispositifs de protection de la nature servent à « améliorer la qualité de vie des populations locales ».

## Notoriété des parcs nationaux

En 2020, 55 % des personnes enquêtées peuvent citer spontanément le nom d'un parc national contre 53 % en 2011.

### QUELS SONT LES PARCS NATIONAUX QUE VOUS POUVEZ CITER SPONTANÉMENT ?

En %



Notes : Pn = parc national, Pa = parc amazonien ; NSP = ne se prononce pas.

Champ : ensemble des parcs nationaux, hors Parc national de forêts.

Source : Altimax pour OFB, enquête de notoriété et image des parcs nationaux, 2020. Traitements : OFB, 2020

La notoriété permet d'aller plus loin dans la connaissance qu'ont les Français des parcs nationaux en déclinant les différents territoires. Pour estimer l'évolution de la notoriété des parcs nationaux auprès du grand public, des études sont régulièrement conduites selon un même protocole. L'étude 2020 sur la notoriété et l'image des parcs nationaux a été conduite auprès d'un échantillon de 2 026 personnes de 18 à 70 ans, représentatif de la population française métropolitaine, sur des critères de sexe, d'âge et de régions de résidence.

Les 3 parcs nationaux cités spontanément sont ceux du Mercantour, de la Vanoise et des Cévennes (avec respectivement 27 %, 21 % et 20 % des personnes interrogées). Ce classement est stable dans le temps, même si le nombre de personnes citant ces 3 parcs nationaux augmente sur la période. En 2020, au global, 55 % des personnes enquêtées peuvent citer spontanément le nom d'un parc national, contre 53 % en 2011. Ces résultats sont stables dans le temps.

La notoriété assistée (pourcentage de personnes qui disent reconnaître un territoire dans une liste préétablie) est stable pour la grande majorité des parcs nationaux. Le Parc national des Calanques poursuit son ascension depuis 2016 et est aujourd'hui le leader, avec 53 % des personnes interrogées disant le reconnaître. La notoriété assistée du Parc national de forêts poursuit sa progression en passant de 10 % en 2016 à 15 % en 2020. Le Parc national de La Réunion dispose de la meilleure notoriété assistée des parcs nationaux ultramarins avec 26 %.

Enfin, l'étude révèle également que la part des personnes déclarant connaître et être déjà allées dans un parc national est stable : le Parc national du Mercantour est très connu mais pas forcément le plus fréquenté avec 19 % des personnes interrogées déclarant y être allées ; celui des Pyrénées est le plus fréquenté des parcs nationaux de montagne avec 24 %. Le Parc national des Calanques est le plus connu et le plus fréquenté avec 29 %.

## Pour aller plus loin

- [Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030](#)
- [Portail des parcs nationaux de France](#)
- **Atlas des paysages :**
  - [Atlas des paysages de la région Auvergne-Rhône-Alpes](#), Dreal ARA, paysages des parcs nationaux de la Vanoise, des Ecrins (Isère) et des Cévennes (département de l'Ardèche)
  - [Atlas des paysages de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur](#), Dreal Paca, paysages des parcs nationaux de Port-Cros, des Ecrins (Hautes-Alpes), du Mercantour et des Calanques
  - [Atlas des paysages de la région Occitanie](#), Dreal Occitanie, paysages des parcs nationaux des Cévennes (départements de la Lozère et du Gard) et des Pyrénées (département des Hautes-Pyrénées)
  - [Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques](#), Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, paysages du Parc national des Pyrénées (département des Pyrénées-Atlantiques)
  - [Atlas des paysages du département de la Guadeloupe](#), Deal de la Guadeloupe
  - [Atlas des paysages de La Réunion](#), Deal de La Réunion
  - [Atlas des paysages de la Guyane](#), DGTM de la Guyane
  - [Atlas des paysages de la région Grand Est](#), Dreal Grand Est, paysages du Parc national de forêts (département de la Haute-Marne)
  - [Atlas des paysages de la région Bourgogne-Franche-Comté](#), Dreal Bourgogne-Franche-Comté, paysages du Parc national de forêts (département de la Côte-d'Or)
- [Inventaire européen des espaces protégés](#), Agence européenne de l'environnement
- [Les Français et la nature : fréquentation, représentations et opinions](#), CGDD/SDES, *Datalab Essentiel*, octobre 2020, 4 p.